

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES INFRASTRUCTURES
LIEES AUX TRANSPORTS ET A LA MOBILITE
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 10'000'000.- pour financer des travaux d'entretien de quatre routes cantonales : RC 32 La Cézille – Bassins, RC 260 Fontaines-sur-Grandson – Villars-Burquin, RC 267 Vuiteboeuf – Orges et RC 543 Peyres-Possens – Sottens

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 24 septembre 2020, à la salle plénière, Rue Cité-devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Alice Genoud, Cloé Pointet, de MM. Jean-Luc Bezençon, José Durussel, Cédric Echenard, Daniel Ruch (qui remplace Pierre Volet), Bernard Nicod (qui remplace Carole Schelker), Stéphane Montangero (qui remplace Vincent Jaques), Fabien Deillon (qui remplace Pierre-Alain Favrod), Philippe Conramusaz (qui remplace Stéphane Rezso), Denis Rubattel (qui remplace Jean-François Thuillard), Alexandre Rydlo, Didier Lohri (qui remplace Anne-Laure Métraux-Botteron), et de M. Jean-François Cachin, vice-président.

Mmes Carole Schelker, Anne-Laure Métraux-Botteron, et MM Stéphane Rezso, Pierre-Alain Favrod, Pierre Volet, Vincent Jaques, Jean-François Thuillard étaient excusés.

Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat et cheffe du DIRH, était accompagnée de MM Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la DGMR, Laurent Tribolet, chef de la division entretien.

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Madame la Conseillère d'Etat, cheffe du DIRH, précise que ce décret vise l'entretien constructif et la conservation patrimoniale des RC. La fiche récapitulative contient les principes d'interventions sur ces RC. La Conseillère d'Etat souligne qu'à la fin de cet EMPD existe un descriptif concernant la réalisation des pistes cyclables ainsi que les conséquences financières et d'expropriations nécessaires relatives à leurs réalisations.

Le directeur général de la DGMR rappelle que suivant les stratégies d'interventions, il existe trois types de projets sur ces RC (dans la fiche récapitulative):

- La requalification massive
- Les aménagements conséquents.
- Le revêtement qui découle de crédits groupés d'investissement général votés une fois par an de l'ordre de CHF 15 mio.

Il souligne que ces quatre projets sont une limite entre requalification et revêtement.

Le chef de la division entretien indique que ces quatre tronçons représentant 8,5 km de réfections routières, ont tous les mêmes défauts, et donc il y a eu remédiation :

- Aux superstructures anciennes ;
- Aux largeurs insuffisantes non stables ;
- Une réfection d'évacuation des eaux claires conforme aux législations cantonales/fédérales ;
- Aux limites cadastrales et mises à l'enquête pour les tronçons RC32 et RC260 (entrées en force sans opposition).

Le chef de la division entretien donne des précisions sur le recyclage des matériaux, avec une production de 11'100 tonnes de déchets, dont 5'700 tonnes sont récupérables. Le reste sera traité dans des décharges spécialisées pour matériaux pollués. Les entreprises sont incitées à utiliser un maximum de déchets recyclés. 18'300 tonnes de déchets recyclés seront employées sur ce chantier. Il ne s'agit cependant pas d'un cercle vertueux visant à réintroduire directement les déchets sur le chantier. Mais en utilisant les stocks des entreprises, le ratio est assez favorable.

Pour le dossier de la RC32, une coordination a lieu avec la commune de Bassin pour la traversée du hameau du Châtelard, qui est à charge de la commune. La même entreprise réalisera les travaux et ces travaux sont subventionnés par la DGMR au sens de LRou 56.

3. DISCUSSION GENERALE

Le chef de la division entretien est interpellé sur les marquages.

- La RC32 répond aux critères avec 6 mètres de large et 2000 vhc/jour.
- La RC260 est à la limite et sera marquée.
- La RC267 est largement inférieure à la limite et ne sera pas marquée.
- La RC543 est à la limite et sera marquée.

Pour l'ensemble des chaussées du canton, il existe une procédure de balisage de bord afin d'assurer la meilleure lisibilité du tracé.

Une députée voudrait savoir s'il est possible de mettre des bandes cyclables sur les tronçons et trouve intéressant d'avoir des itinéraires alternatifs sur les réseaux vélos. Elle estime que beaucoup de personnes sont amenées à faire du vélo entre village et ville, et que ceci devrait être développé.

Madame la Conseillère d'Etat, cheffe du DIRH, explique que les tronçons qui ne sont pas sur les itinéraires cyclables identifiés et ceux dans les zones sous peu de trafics peuvent supporter le passage des véhicules et des vélos, surtout avec une amélioration du bitume et un élargissement des routes. La politique générale est de faire des pistes cyclables dans des zones à forts trafics avec un rapport coût-efficacité à respecter, comme avec le cas de la RC76. Il est nécessaire de tenir compte de la largeur qui permet la création de ces pistes, y compris dans des endroits déjà identifiés. La réalisation de ces pistes fait l'objet d'une appréciation du lieu en fonction de sa déclivité et de la situation du trafic. Elle rappelle qu'une nouvelle stratégie vélo est en cours de révision et assure la prise en compte de nouveaux horizons comme le vélo électrique.

Un député souligne que lors des discussions du Conseil communal de Bassins, la problématique des parcours VTT/Vélo fut abordée :

- pour les VTT, il existe des itinéraires alternatifs passant par les sentiers forestiers ;
- pour les vélos/vélos électriques, la municipalité a présenté un plan stratégique des zones 30km/h dans le village et à la sortie du village sur les routes communales. Dans ce même plan, il existe une boucle pour les cyclistes ainsi qu'une possibilité d'ouvrir un chemin communal pour les cyclistes, afin d'éviter le trafic et raccourcir la distance.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

L'examen chapitre par chapitre de l'EMPD n'appelle pas de remarque des membres de la CTITM sauf les chiffres 1.6 concernant la RC 267 Vuiteboeuf – Orges et 1.9 Besoins cyclables.

1.6 RC Vuiteboeuf – Orges

Un député voudrait savoir s'il existe des bus scolaires pour assurer les trajets des enfants.

Le chef de la division entretien explique que l'appréciation concerne les lignes de bus à l'horaire, accessibles à tout le monde. Toutefois, la chaussée concernée est apte à circulation pour les transports scolaires.

1.9 Besoins cyclables

Une Députée relève que dans les parties du document « évaluation des conséquences de la mise en place de bandes cyclables », les largeurs de routes et les augmentations de largeurs de routes ne sont pas les mêmes.

Le chef de la division entretien précise qu'il s'agit de la déclivité. Plus elle est grande, plus les pistes cyclables sont élargies.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

(Tel que discuté et non-amendé par la commission, à la fin des travaux)

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Lausanne, le 31 octobre 2020.

*Le rapporteur :
(Signé) Jean-François Cachin*